Le paiement en nature - Le prêt d'honneur. La Prévoyance et la Mutualité. N°15 et 16

Numéro d'inventaire : 2013.01503
Auteur(s) : Georges Dascher
Camille Charier
Type de document : couverture de cahier
Éditeur : Charier (C.) (Saumur)
Période de création : 4e quart 19e siècle
Date de création : 1895 (vers)
Collection : La Prévoyance et la Mutualité ; 15 et 16
Inscriptions :
• nom d'illustrateur inscrit : Dascher (G.)
Description : Papier épais beige avec chromolithographies sur le plat supérieur (2 vignettes légendées) + texte imprimé en page 4. Un coin dechiré (image supérieure coupée).
Mesures : hauteur : 224 mm ; largeur : 171 mm
Notes : - Recto divisé en deux vignettes (gravures de Dascher avec un court texte de légende d'Er. Richa): N°15: "Le paiement en nature" (un fermier vient livrer une part de sa récolte à son propriétaire) / N°16: "Le prêt d'honneur" (un paysan vient emprunter auprès d'une société de crédit mutuel). - Verso : Tableau économique "La richesse des nations" (PNB) et "Les grosses fortunes" (noms des grands millionaires du Monde + nb de millionaires par pays).
AUTRES COUVERTURES DE CETTE SERIE > VOIR 1986. 1215 (1 et 2) + 2010.5960 (1 à 3)
Mots-clés : Protège-cahiers, couvertures de cahiers
Morale (y compris morale corporelle : hygiène)
Filière : Élémentaire
Niveau : Élémentaire
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 2
Mention d'illustration
ill. en coul.

...t la Mutualité

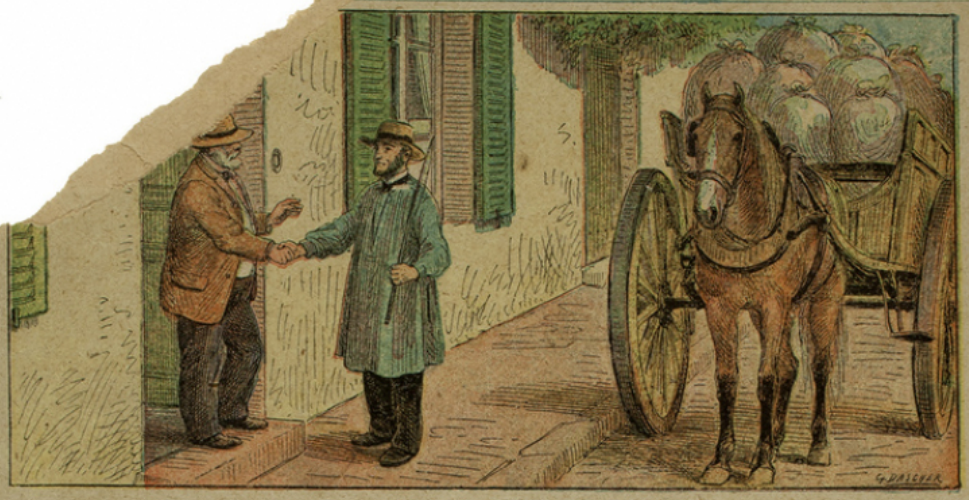

N° 15. — LE PAIEMENT EN NATURE.

« Ce qui rend les paysans réfractaires, un tant soit peu, au système mutualiste dit M. Edouard Petit, c'est le paiement régulier et en espèces des cotisations. » C'est, en effet, ce qui également les gêne dans la plupart de leurs transactions Les denrées, les légumes, les fruits de toutes sortes leur font rarement défaut, tandis que l'argent en espèces sonnantes leur manque généralement Jugez un peu de l'embarras du fermier qui, n'ayant pas encore vendu sa récolte, voit le terme de son bail approcher. Louange au propriétaire qui accepte un paiement en nature

Er. Richa.

N° 16. — LE PRÊT D'HONNEUR.

Une mention particulière est due aux associations de crédit mutuel, sociétés sans capital, où chacun s'engage de façon illimitée pour son voisin qui emprunte. Le capital social n'est point représenté par une somme d'argent, mais par le *travail de tous et la parole donnée*. Pour en faire partie, il faut le consentement unanime de tous et la notoriété d'homme honnête et laborieux. L'hypothèque devient inutile. L'emprunteur, muni de son livret individuel renfermant les statuts, trouve alors un créancier contre simple signature.

Er. Richa.

Collection C. CHARIER. Tous droits réservés.